



CONDITIONS GENERALES RELATIVES A LA MISSION

« Assistance administrative et technique à la conduite d'un dossier de demande de financement »

La signature du devis forfait - 1500 euros hors taxes - concernant cette prestation, permet de formaliser la commande passée aux services ONF :

- D'un diagnostic de terrain détaillé (assistance technique)
- D'une localisation et d'un repérage précis du dispositif de plantation (assistance technique)
- D'un devis détaillé de l'opération objet de la demande de financement (assistance technique)
- D'un appui administratif au dépôt et suivi du dossier de subvention : vérification de l'éligibilité, plateforme électronique dédiée, suivi, relations avec le service instructeur, gestion des pièces justificatives, appui aux demandes de versement (assistance administrative)

Conditions de facturation :

- Si à l'issue des phases techniques il est attesté que le projet n'est éligible à aucune aide (Plan de relance ou Sylv'ACCTES), aucune prestation ne sera facturée
- Si à l'issue des phases techniques, il est attesté que le projet est éligible la prestation sera facturée de la manière suivante :
 - Éligibilité au plan de relance :
 - Facturation de 1000 euros après le dépôt du dossier de subvention (au vu du récépissé du dépôt du dossier).
 - Facturation de 500 euros à l'occasion de la demande de versement du solde définitif de subvention
 - Éligibilité Sylv'acctes :
 - Facturation d'un forfait de 100 euros/ha de projet validé à l'occasion du dépôt du dossier d'aide auprès de Sylv'ACCTES, avec un plafond maxi de 1500 euros

À Grenoble le 18/02/2021

Le Directeur d'Agence

JY BOUVET